

► 24 NOVEMBRE 2025

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE



**structures du réemploi lauréates
de l'Appel à Manifestation d'Intérêt
textiles 2025 d'ESS France**

40 structures du réemploi lauréates de l'Appel à Manifestation d'Intérêt textiles 2025 d'ESS France

Créés par la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (2020), les Fonds Réemploi ont pour but de soutenir les structures de l'économie sociale et solidaire spécialistes du réemploi afin de pérenniser et de développer leurs activités. Ils correspondent à un minimum de 5% des éco-contributions annuelles versées aux éco-organismes par les metteurs en marché des filières concernées.

Pour la filière des textiles d'habillement, linge de maison et chaussures d'origine ménagère, il donne lieu à des Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) pilotés par 6 réseaux nationaux dont fait partie ESS France.

L'AMI textiles d'ESS France s'adresse à toutes les structures de l'ESS indépendantes des 5 autres réseaux participant au dispositif, afin de garantir une équité d'accès à ce fonds dès lors qu'elles exercent une activité de réemploi sur les textiles. Les deux sessions de 2025, ont permis de sélectionner 40 structures pour déployer des actions de rénovation d'espaces de vente, d'amélioration de la manutention des textiles traités, ou encore de développement de boutiques itinérantes.

Ces soutiens financiers, qui permettent de financer le fonctionnement ou le développement de projets de réemploi, sont cruciaux au vu du contexte particulièrement difficile de la filière où se combinent augmentation des quantités mises en marché, baisse de la qualité des articles, et tarissement de certains exutoires pour les centres de tri textiles.



Pour aller plus loin :

- [ESS France - La carte des lauréats 2025 de la session 1](#)
- [ESS France - La carte des lauréats 2025 de la session 2 - bientôt disponible](#)
- [ESS France - Le fonds réemploi de la filière textile](#)
- [Refashion - A propos de Refashion](#)
- [Refashion - Tout savoir sur la loi AGECL](#)